

Analyse financière rétrospective 2013-2019 et prospective 2020-2026

Commune de Saint-Julien le Montagnier

E20-0212
20 février 2020

1. Rappel des principales notions d'analyse financière

2. Analyse financière rétrospective 2013-2019

- A. Rappel méthodologique
- B. Evolution des charges de fonctionnement
- C. Evolution des ressources de fonctionnement
- D. L'autofinancement
- E. Les dépenses d'équipements et leur financement
- F. La dette

3. Analyse financière prospective 2020-2026

- A. Les hypothèses prospectives retenues
- B. Le scénario « au fil de l'eau »
- C. Le scénario 2
- D. Le scénario 3
- E. Synthèse des scénarios

1. Rappel des principales notions d'analyse financière

Rappel des principes d'analyse financière

L'article L1612-4 du CGCT résume les conditions d'équilibre budgétaire des collectivités territoriales.

Le budget d'une collectivité territoriale doit être équilibré :

- La section de fonctionnement et la section d'investissement doivent être équilibrées (recettes = dépenses),
- Les recettes et des dépenses doivent être évaluées de façon sincère,
- Le remboursement du capital de la dette doit être couvert par des recettes propres (l'excédent de la section de fonctionnement additionné aux recettes propres d'investissements (FCTVA et dotations, amortissements, provisions, cessions d'immobilisations), hors recettes affectées, et hors nouvel emprunt, doit être suffisant pour couvrir le remboursement contractuel de la dette).

L'épargne brute

Epargne brute

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprime la capacité de la commune à financer le remboursement en capital de ses emprunts ainsi que ses investissements, par le surplus de fonctionnement. Étant la seule ressource d'investissement récurrente, la CAF brute doit être affectée en priorité au remboursement des emprunts.

Epargne nette

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements. En cas d'épargne nette négative, un recours aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette est possible.

Produits réels de fonctionnement courant (1)

- Atténuations de charges
- Produits des services et du domaine
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits de gestion courante
- Autres produits

- Charges réelles de fonctionnement courant (2)

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Charges de gestion courante
- Autres charges

= Excédent brut courant (3) = (2) - (1)

- Produits exceptionnels (hors 775)

- Charges exceptionnelles

= Résultat exceptionnel (4)

- Produits financiers

- Charges financières diverses (hors intérêts de la dette)

= Résultat financier (5)

= Epargne de gestion (6) = (3) + (4) + (5)

- Intérêts de la dette (7)

= Epargne brute ou capacité d'autofinancement (8) = (6) - (7)

- Amortissement en capital de la dette (9)

= Epargne nette (10) = (8) - (9)

Le taux d'épargne brute

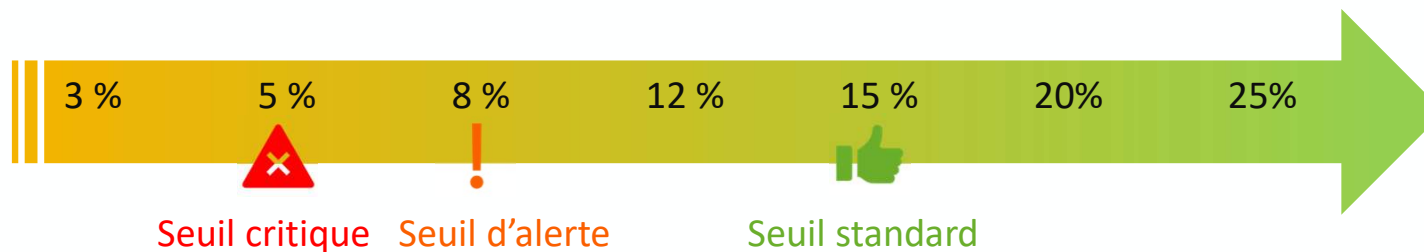
Le taux d'épargne brute

Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement.

Définition : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette ayant servi à investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses réelles de fonctionnement.

Intérêt : le taux d'épargne brute permet d'appréhender la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'épargne. Ce ratio doit être apprécié en tendance sur plusieurs années et par rapport à d'autres collectivités similaires. Une stabilité du taux d'épargne témoigne en général d'une section de fonctionnement maîtrisée.

Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.



Capacité de désendettement

La capacité de désendettement (Encours de dette/Epargne brute) : ce ratio d'analyse financière des collectivités locales exprime le nombre d'années (théoriques) qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette en capital en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

Elle se calcule comme l'encours de la dette (au 31/12/N) rapporté à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) :

$$\text{Capacité de désendettement} = \frac{\text{encours de la dette au 31/12/N}}{\text{épargne brute}}$$



Le seuil critique est fixé à 15 ans pour une collectivité, ce qui correspond à la durée de vie moyenne des équipements et des emprunts souscrits pour les financer. Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans.

Un indicateur qui augmente indique donc une situation qui se dégrade.

Plus que le niveau à un instant T, c'est l'évolution de cet indicateur qui compte. Des collectivités peuvent très bien fonctionner avec un ratio en permanence à 10 ans. Par contre, passer d'un ratio de 2 années à 6 années d'un coup est plus préoccupant.

2. Analyse financière rétrospective 2013-2019

A. Rappel méthodologique

Éléments méthodologiques

Le budget de la commune s'articule autour d'un budget principal (nomenclature M14) et de 2 budgets annexes (BA) : eau et assainissement et transport.

L'analyse financière rétrospective porte sur le budget principal uniquement des exercices 2013 à 2019. Il ne tient pas compte du budget annexe transport scolaire dont l'enjeu est faible, et des budgets eaux et assainissement équilibré par une redevance.

L'analyse financière rétrospective s'appuie sur les opérations réelles des comptes administratifs 2013 à 2018 et les états des réalisations 2019 édité le 21 janvier 2020 (les analyses du présent rapport peuvent donc être différent par rapport au compte administratif 2019).

L'unité monétaire est le millier d'euros (k€). Certains graphiques sont affichés en millions d'euros (M€) afin de favoriser la lecture.

Les comparaisons avec des communes appartenant à la même strate démographique sont exprimées en euros par habitant (€/hab.).

Ces éléments de comparaison proviennent :

- des données DGCL des communes appartenant à la même strate démographique (2 000 à 3 500 habitants),
- d'un panel de communes sélectionnées sur la base :
 - de leur taille démographique : les collectivités du panel appartiennent à la strate 2 000 à 3 500 habitants. Le nombre d'habitants qui a servi de base de comparaison est celui de la population INSEE ;
 - de leur situation géographique : les communes sont situées dans le département du Var (83) ;
 - de la catégorie de l'EPCI de rattachement : communautés de communes ;
 - du régime fiscal de l'EPCI de rattachement : fiscalité professionnelle unique.

La liste des communes du panel

La situation financière et fiscale de la commune de Saint-Julien le Montagnier a été comparé avec 18 communes de 2 000 à 3 500 habitants se situant dans le département du Var (83), et appartenant à une communauté de communes ayant adopté la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Nom de la commune	Nom de l'EPCI	Régime fiscal EPCI	Population INSEE Année N	Population DGF Année N	Strate démographique pour effort fiscal
AUPS	CC LACS ET GORGES DU VERDON	FPU	2214	2753	4
BAGNOLS-EN-FORET	CC DU PAYS DE FAYENCE	FPU	2800	3440	4
BARJOLS	CC PROVENCE VERDON	FPU	3061	3359	4
BELGENTIER	CC VALLEE GAPEAU	FPU	2465	2561	4
BESSE-SUR-ISSOLE	CC COEUR DU VAR	FPU	3094	3314	4
CALLIAN	CC DU PAYS DE FAYENCE	FPU	3223	3725	5
CARNOULES	CC COEUR DU VAR	FPU	3498	3641	5
COLLOBRIERES	CC MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES	FPU	2012	2407	4
GASSIN	CC DU GOLFE DE SAINT TROPEZ	FPU	2620	4763	5
PLAN-DE-LA-TOUR	CC DU GOLFE DE SAINT TROPEZ	FPU	2774	3725	5
RAMATUELLE	CC DU GOLFE DE SAINT TROPEZ	FPU	2123	4323	5
REGUSSE	CC LACS ET GORGES DU VERDON	FPU	2629	3115	4
SAINTE-JULIEN	CC PROVENCE VERDON	FPU	2437	2789	4
SEILLANS	CC DU PAYS DE FAYENCE	FPU	2656	3295	4
SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS	CC PROVENCE VERDON	FPU	2529	2604	4
SOLLIES-VILLE	CC VALLEE GAPEAU	FPU	2449	2530	4
THORONET	CC COEUR DU VAR	FPU	2487	2869	4
TOURRETTES	CC DU PAYS DE FAYENCE	FPU	2952	3666	5

Retraitement des intérêts capitalisés

En 2014, la commune de Saint-Julien le Montagnier a souscrit un nouvel emprunt afin de financer l'extension de la maison de retraite Le Verdon pour un montant de 2,5 M€. Ce nouvel emprunt a été conclu avec une période de préfinancement qui définit la période entre le premier déblocage des fonds de la banque et le début du remboursement du prêt. La phase de préfinancement apporte une solution à la collectivité pour débloquer les fonds au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Toutefois, cette période a donné lieu au paiement d'intérêts capitalisés, c'est-à-dire qui ont été incorporés au capital, puis pris en compte dans les intérêts futurs (les intérêts génèrent eux-mêmes des intérêts).

La période de préfinancement qui s'est terminée le 1^{er} août 2016 a donc généré des intérêts capitalisés d'un montant de 141 k€, payé en 2017 par la collectivité.

Pour les besoins de l'analyse financière, nous avons rattaché les intérêts capitalisés sur les exercices 2015 et 2016 pour moitié chaque année (71 k€ par an) puisque ceux-ci peuvent s'assimiler à la charge financière liée à l'emprunt souscrit.

B. Evolution des charges de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement de la commune ont connu une diminution de -92 k€, passant de 2,08 M€ en 2013 à 1,99 M€ en 2019, soit une baisse totale de -4,4 %, correspondant à une variation annuelle moyenne de -0,8 %. Cette baisse s'explique essentiellement par une baisse 24,4 % des charges de gestion courante qui sont passées de 313 k€ en 2013 à 237 k€ en 2019, soit une variation annuelle moyenne de -4,6 %.

CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation totale 2013/2019
Charges à caractère général	683	593	609	599	638	692	682	-1
Charges de personnel	1 050	1 046	936	922	998	1 029	985	-64
Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de gestion courante	313	336	484	337	236	217	237	-76
Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Total charges de fonctionnement courant	2 045	1 975	2 029	1 858	1 872	1 938	1 904	-141
Charges financières	27	27	94	111	97	92	87	60
Charges exceptionnelles	13	0	20	0	6	4	2	-11
Total charges réelles de fonctionnement	2 085	2 002	2 143	1 970	1 975	2 034	1 993	-92

<i>Evolution (en %)</i>	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	Variation totale 2013/2019	Variation annuelle moyenne 2013/2019
Charges à caractère général	-13,1%	2,7%	-1,6%	6,4%	8,5%	-1,5%	-0,1%	0,0%
Charges de personnel	-0,4%	-10,5%	-1,5%	8,3%	3,1%	-4,3%	-6,1%	-1,1%
Atténuations de produits	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Charges de gestion courante	7,5%	43,8%	-30,4%	-30,0%	-7,9%	8,9%	-24,4%	-4,6%
Autres charges	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total charges de fonctionnement courant	-3,4%	2,7%	-8,4%	0,7%	3,6%	-1,8%	-6,9%	-1,2%
Charges financières	-1,9%	248,7%	18,9%	-12,7%	-5,2%	-5,2%	219,0%	21,3%
Charges exceptionnelles	-100,0%	s.o.	-99,6%	8159,1%	-36,6%	-47,3%	-84,3%	-26,6%
Total charges réelles de fonctionnement	-4,0%	7,0%	-8,1%	0,3%	3,0%	-2,0%	-4,4%	-0,8%

Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante ont diminué de 24,4 % sur la période 2013-2019, elles sont passés de 313 k€ en 2013 à 237 k€ en 2019, correspondant à une diminution annuelle moyenne de 4,6 % qui s'explique en raison :

- De l'arrêt du versement d'une subvention d'équilibre au budget eau et assainissement. Depuis 2016, la commune n'a plus versé plus de subvention au budget eau et assainissement. En 2015, cette subvention s'élevait à 198 k€.
- Du transfert de la compétence incendie à la CC : en 2017, la participation au SDIS a été transférée à la CC dans le cadre du transfert de la compétence incendie. Cette dépense qui s'élève à 40 k€ en 2016 est désormais retenue sur les attributions de compensation versée par la CC.
- Du changement d'imputation comptable de la participation à la caisse des écoles : cette dépense figure désormais dans les charges à caractères générales (compte : 6288 autres services extérieurs et 6067 fournitures scolaires). Cette dépense était de 30 k€ en 2013.
- En 2014, la commune a versé une subvention au budget annexe de la régie de transport de 40 k€. Le département a pris en charge la compétence transport pour les années suivantes.
- De manière moins significative, par la fluctuation de la participation communale au CCAS et la baisse des subventions aux associations (-22 %, soit -11 k€ sur la période).

En revanche, certains postes ont augmenté notamment les contributions aux différents syndicats auxquels la commune est membre (+61,2 %). Entre 2016, la contribution au SYMIELECVAR (éclairage public) a augmenté de 58 k€ en raison des travaux d'économie d'énergie réalisés par le syndicat. En 2016, la commune avait versé deux annuités de 36,4 k€ (soit 72,8 k€) au titre de sa participation à ces travaux. Pour les années suivantes, une seule annuité a été versée.

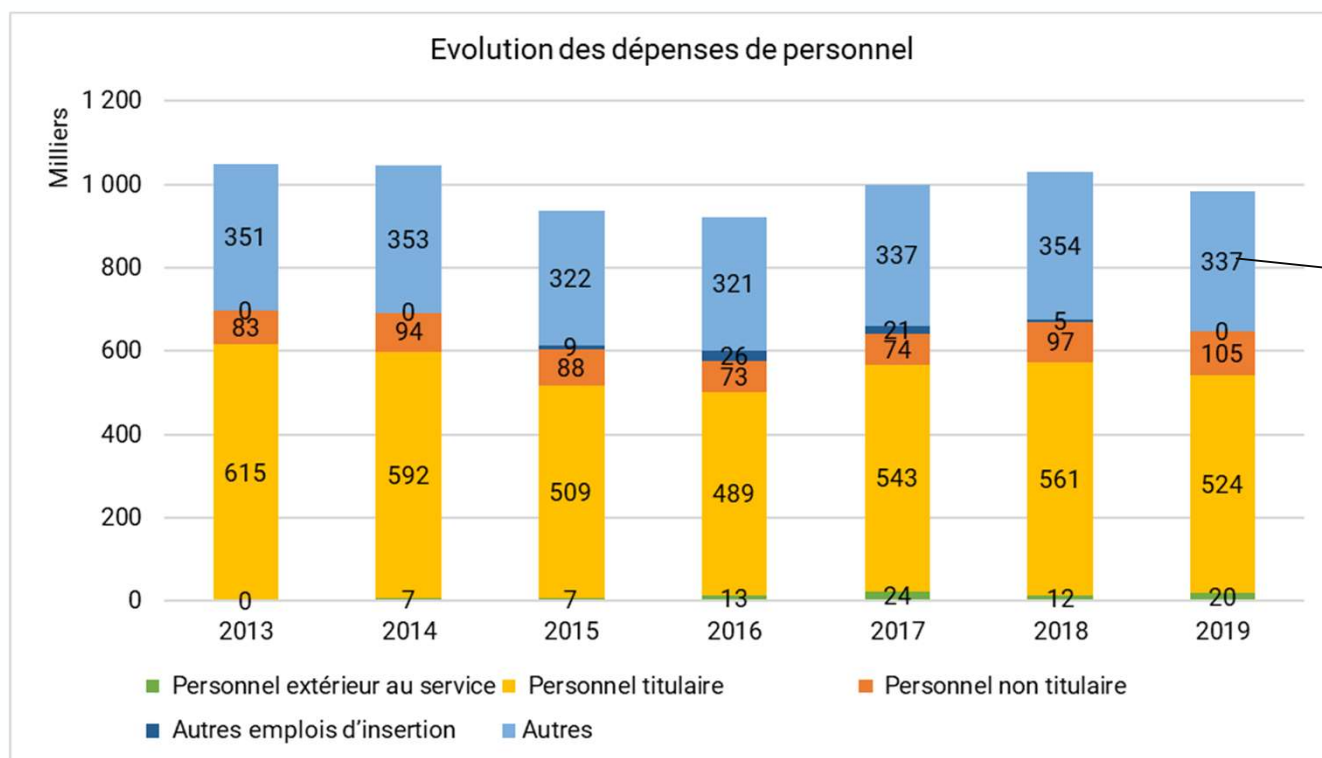
Détail des charges de gestion courante

Chapitre/ Article	Intitulé du compte	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2013/2019 (en k€)	Evolution 2013/2019 (en %)	Evol. Annuelle moy. 2013/2019
65	Charges de gestion courante	313	336	484	337	236	217	237	-76	-24,4%	-4,6%
6531	Indemnités	49	45	57	57	56	57	58	9	17,6%	2,7%
6532	Frais de mission	0	0	0	0	0	1	0	0	-100,0%	-100,0%
6533	Cotisations de retraite	2	2	3	2	2	2	2	1	35,7%	5,2%
6535	Formation	0	0	1	0	1	1	1	1	s.o.	s.o.
6542	Créances éteintes	0	0	0	0	6	0	0	0	s.o.	s.o.
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autre	49	53	44	45	34	35	38	-11	-22,0%	-4,1%
65548	Autres contributions	72	62	83	152	102	121	115	44	61,2%	8,3%
657361	Caisse des écoles	30	30	30	38	21	0	0	-30	-100,0%	-100,0%
657362	CCAS	13	0	16	0	13	0	0	-13	-100,0%	-100,0%
6541	Créances admises en non valeur	2	0	8	2	0	0	0	-2	-100,0%	-100,0%
6553	Service d'incendie	44	44	44	40	0	0	22	-22	-49,4%	-10,7%
6554	Contributions aux organismes de regroupement	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	s.o.
6558	Autres contributions obligatoires	2	0	0	0	0	0	0	-2	-100,0%	-100,0%
657364	A caractère industriel et commercial	50	60	198	0	0	0	0	-50	-100,0%	-100,0%
65737	Autres établissements publics locaux	0	40	0	0	0	0	0	0	s.o.	s.o.
	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	s.o.

Les charges de personnel

Les charges de personnel ont très légèrement diminué, de 64 k€ sur la période 2013-2019, elles sont passées de 1 050 k€ en 2013 à 985 k€ en 2019, soit une baisse de 6,1 % correspondant à une variation annuelle moyenne de -1,1 %. Cette baisse s'explique principalement par les départs à la retraite (4 agents concernés) et le transfert du personnel de la crèche à la Communauté de communes. Les agents retraités ont été en parti remplacés par des agents possédant une rémunération moins élevée.

En revanche, les rémunérations du personnel non-titulaire ont progressé sur la période, le poste est passé de 83 k€ à 105 k€, soit +21,6 k€.



Autres dépenses de personnel :

- charges de sécurité sociale et de prévoyance (URSSAF, caisses de retraites, ASSEDIC, assurance du personnel, etc.),
- autres charges sociales diverses,
- impôts et taxes sur rémunérations...

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général ont stagné sur la période 2013-2019. Cette stagnation s'explique à la fois par :

- la diminution des achats non stockés de matières et fournitures (-35,1 %) principalement les postes suivants : électricité (-31,5 %), alimentation (-97,4 % en raison du transfert de la crèche à la CC), fournitures administratives (-37,7 %) ;
- la hausse des achats et prestations de services principalement les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (+934 %), les locations (+94,1 %), la publicité (+38,2%) et les contrats de prestations de services (+19%).

Chapitre/ Article	Intitulé du compte	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2013 (en k€)	Evolution 2019/2013 (en %)	Evol. Annuelle moy. 2019/2013
011	Charges à caractère général	683	593	609	599	638	692	682	-1	-0,1%	0,0%
611	Contrats de prestations de services	107	68	66	50	133	148	126	19	18,0%	2,8%
616	Primes d'assurance	22	23	21	56	24	24	23	1	5,0%	0,8%
617	Études et recherches	1	1	1	1	1	1	1	0	-8,4%	-1,4%
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	723,3%	42,1%
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres orga	0	0	0	1	1	1	2	2	834,4%	45,1%
606	Achats non stockés de matières et fournitures	349	318	325	286	243	281	226	-123	-35,1%	-7,0%
613	Locations	24	25	25	31	38	39	45	21	84,1%	10,7%
615	Entretien et réparations	72	54	54	54	75	59	91	18	25,5%	3,9%
618	Divers	5	4	8	5	4	6	6	1	19,8%	3,1%
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3	6	27	26	30	28	29	27	934,0%	47,6%
623	Publicité, publications, relations publiques	38	38	22	23	29	32	52	14	38,2%	5,5%
624	Transports de biens et transports collectifs	1	0	0	0	0	1	2	1	85,5%	10,9%
625	Déplacements, missions et réceptions	0	0	1	1	1	2	1	1	852,1%	45,6%
626	Frais postaux et frais de télécommunications	17	19	17	16	16	18	20	3	17,4%	2,7%
628	Divers	21	15	18	24	17	28	32	10	49,3%	6,9%
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administrat	22	22	23	24	26	25	25	3	13,8%	2,2%
	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	s.o.

C. Evolution des ressources de fonctionnement

Les produits réels de fonctionnement

Les produits réels de fonctionnement (hors produit de cession) ont augmenté de 9,3 % sur la période 2013-2019, passant de 2 217 k€ en 2013 à 2 423 k€ en 2019, correspondant à une augmentation annuelle moyenne de 1,5 %. Sur la période, l'augmentation des produits est le suivant : les produits des impôts et taxes (+13,3 %), les produits de gestion courante (+86,5 %).

En revanche, les dotations et participations ont diminué de 5,6 % et les produits des services et du domaine de 14,5 %.

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2013/2018
Atténuations de charges	30	37	69	61	52	27	39	9
Produits des services et du domaine	161	171	141	134	123	186	138	-23
Impôts et taxes	1 017	1 055	1 090	1 094	1 097	1 114	1 153	135
Dotations et participations	864	860	805	735	765	822	816	-48
Produits de gestion courante	138	140	137	135	221	229	258	120
Produits de fonctionnement courant	2 211	2 262	2 242	2 159	2 258	2 378	2 404	193
Produits financiers	1	1	0	0	0	0	0	-1
Produits exceptionnels (hors 775)	6	19	8	26	13	11	19	13
Produits réels de fonctionnement	2 217	2 282	2 251	2 185	2 271	2 388	2 423	206

<i>Evolution (en %)</i>	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017	2019/2018	Variation totale 2013/2019	Variation annuelle moy. 2019/2013
Atténuations de charges	23,3%	87,2%	-12,1%	-14,9%	-48,8%	48,6%	31,2%	4,6%
Produits des services et du domaine	6,0%	-17,2%	-4,9%	-8,1%	50,4%	-25,9%	-14,5%	-2,6%
Impôts et taxes	3,7%	3,4%	0,3%	0,3%	1,6%	3,4%	13,3%	2,1%
Dotations et participations	-0,5%	-6,5%	-8,7%	4,1%	7,5%	-0,8%	-5,6%	-1,0%
Produits de gestion courante	1,2%	-2,4%	-1,1%	63,6%	3,6%	12,7%	86,5%	10,9%
Produits de fonctionnement courant	2,3%	-0,9%	-3,7%	4,6%	5,3%	1,1%	8,7%	1,4%
Produits financiers	-20,0%	-26,0%	-36,8%	-60,8%	-100,0%	s.o.	-100,0%	-100,0%
Produits exceptionnels (hors 775)	202,8%	-55,8%	212,1%	-50,5%	-16,7%	78,2%	207,4%	20,6%
Produits réels de fonctionnement	2,9%	-1,4%	-2,9%	4,0%	5,2%	1,4%	9,3%	1,5%

Les impôts et taxes

Les impôts et taxes ont progressé de 13,3 % sur la période, passant de 1 017 k€ en 2013 à 1 153 k€ en 2019, correspondant à une variation annuelle moyenne de 2,1 %. Cette progression s'explique par la hausse des contributions directes qui ont progressé de 23,8 % sur cette même période. Celles-ci s'élèvent à 1 013 k€ en 2019, contre 818 k€ en 2013, soit une augmentation de 195 k€ du produit des impôts directs locaux.

Les attributions de compensation de la commune ont diminué de 84,6 % (soit -120 k€) en raison des transferts de compétences à la Communauté de communes qui ont été opérés sur la période. Cette attribution s'élève à 22 k€ en 2019.

La commune perçoit depuis 2015, le reversement au titre du FPIC qui s'élève à 39 k€ en 2019.

Chapitre/ Article	Intitulé	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2013/2019 (en k€)	Evolution 2013/2019 (en %)	Evol. Annuelle moy. 2013/2019
73	Impôts et taxes	1 017	1 055	1 090	1 094	1 097	1 114	1 153	135	13,3%	2,1%
7311	Contributions directes	818	822	842	891	959	978	1 013	195	23,8%	3,6%
7351	Taxe sur l'électricité	55	74	59	59	61	60	63	8	14,8%	2,3%
7328	Autres fiscalités reversées	0	14	14	0	44	0	0	0	s.o.	s.o.
7336	Droits de place	1	1	1	1	1	6	1	0	-30,9%	-6,0%
7355	Taxe sur les énergies hydrauliques	0	0	0	1	0	0	0	0	s.o.	s.o.
7362	Taxes de séjour	1	2	0	0	0	0	0	-1	-100,0%	-100,0%
7388	Autres taxes diverses	0	14	15	15	15	16	15	15	s.o.	s.o.
73211	Attribution de compensation	142	129	120	79	16	12	22	-120	-84,6%	-26,8%
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercom	0	0	40	46	0	41	39	39	s.o.	s.o.
	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	s.o.

Bases nettes d'imposition

Les bases nettes d'imposition de la commune sont dynamiques, elles évoluent en moyenne annuelle à 4 % pour la TH, 2,7 % pour le FB et 1,1 % pour le FNB.

En 2017, les révisions des évaluations cadastrales par la commission communale des impôts directs (révision des catégories des habitations) et la suppression ou réduction des abattements fiscaux ont fait progresser les bases de TH de 16,79 %.

Base nettes

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux TH	3 317 668	3 350 914	3 412 465	3 469 360	4 051 919	4 093 865	4 198 000
Taux FB	2 576 134	2 653 807	2 707 288	2 790 701	2 862 563	2 948 110	3 019 000
Taux FNB	67 961	68 394	69 586	70 040	69 586	70 844	72 400

Evolution des bases nettes (en %)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2013/2019	Evol. annuelle moy. 2013/2019
Taux TH		1,00%	1,84%	1,67%	16,79%	1,04%	2,54%	26,5%	4,0%
Taux FB		3,02%	2,02%	3,08%	2,58%	2,99%	2,40%	17,2%	2,7%
Taux FNB		0,64%	1,74%	0,65%	-0,65%	1,81%	2,20%	6,5%	1,1%

Taux des impôts directs locaux

La commune a augmenté les taux de la TH de près de 10 % en 2016, celui-ci s'élève à 9,47 %. Les taux des taxes foncières sont restés inchangés sur toute la période rétrospective.

Taux d'imposition voté

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux TH	8,61%	8,61%	8,61%	9,47%	9,47%	9,47%	9,47%
Taux FB	18,14%	18,14%	18,14%	18,14%	18,14%	18,14%	18,14%
Taux FNB	74,11%	74,11%	74,11%	74,11%	74,11%	74,11%	74,11%

Evolution annuelle des taux (en %)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux TH		0,00%	0,00%	9,99%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux FB		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux FNB		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Produits de la fiscalité directe locale

Le produit des contributions directes (TH, FB, FNB) a augmenté de 23,8 % sur la période 2013-2019, passant de 818 k€ en 2013 à 1 013 k€ en 2019, soit une augmentation de 194 k€ du produit fiscal.

L'augmentation du produit fiscal des impôts ménages (hors rôles supplémentaires) se répartit comme suit : +112 k€ pour la TH, +80 k€ pour le FB, et +3 k€ pour le FNB, soit un total de 195 k€.

Cette progression des bases nettes d'imposition s'explique par un effet bases.

PRODUIT FISCAL

<i>en euros</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2013/2019
Produit TH	285 651	288 514	293 813	328 548	383 717	387 689	397 551	111 899
Produit FB	467 311	481 401	491 102	506 233	519 269	534 787	547 647	80 336
Produit FNB	50 366	50 687	51 570	51 907	51 570	52 502	53 656	3 290
= Produit fiscal impôt ménages	803 328	820 601	836 485	886 688	954 556	974 979	998 853	195 525
+ Rôles supplémentaires	14 912	1 329	5 345	4 567	3 982	3 406	14 099	
= Contributions directes (7311)	818 240	821 930	841 830	891 255	958 538	978 385	1 012 952	194 712

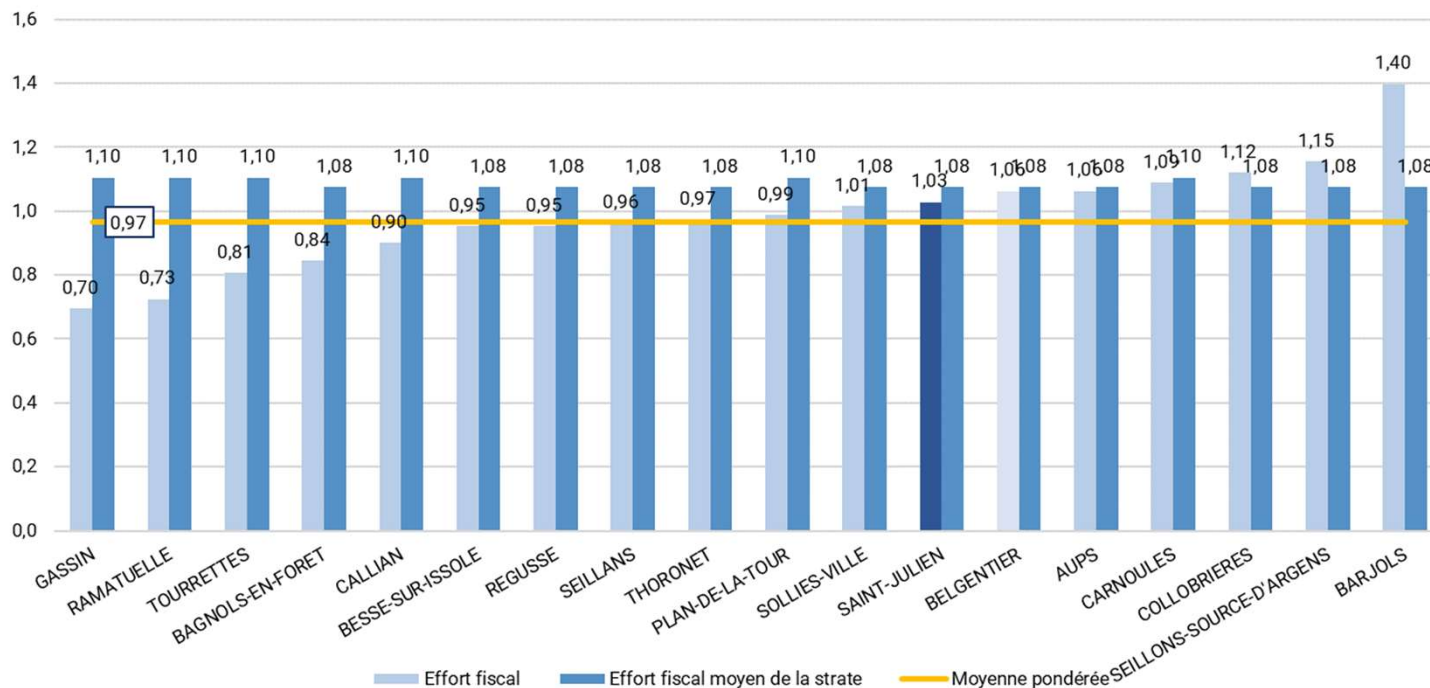
<i>Evolution nominale</i>		2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	Evolution 2013/2019	Evolution ann. moy. 2013/2019
Produit fiscal impôt ménages		2,2%	1,9%	6,0%	7,7%	2,1%	2,4%	24,3%	3,7%
+ Rôles supplémentaires		-91,1%	302,2%	-14,6%	-12,8%	-14,5%	313,9%		
= Contributions directes (7311)		0,5%	2,4%	5,9%	7,5%	2,1%	3,5%	23,8%	3,6%

Effet bases		2,2%	1,9%	2,5%	7,7%	2,1%	2,4%		
Effet taux		0,0%	0,0%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%		

Effort fiscal du panel

- **L'effort fiscal** est le rapport entre le produit des 3 taxes locales (commune et EPCI) et le potentiel fiscal dit « 3 taxes ». Cet indicateur permet d'évaluer la pression fiscale théorique exercée sur les contribuables de la commune. Plus l'effort fiscal est fort, plus cela signifie que la pression fiscale exercée par la commune est importante : s'il est égal à 1 cela signifie que la collectivité a des taux proches à la moyenne nationale, s'il est supérieur à 1, les taux sont supérieurs et inversement.
- Saint Julien affiche un effort fiscal de 1,03 soit au-dessus de la moyenne des communes de l'échantillon mais inférieur à celui de la moyenne de la strate qui se situe à 1,08.

Effort fiscal en 2019

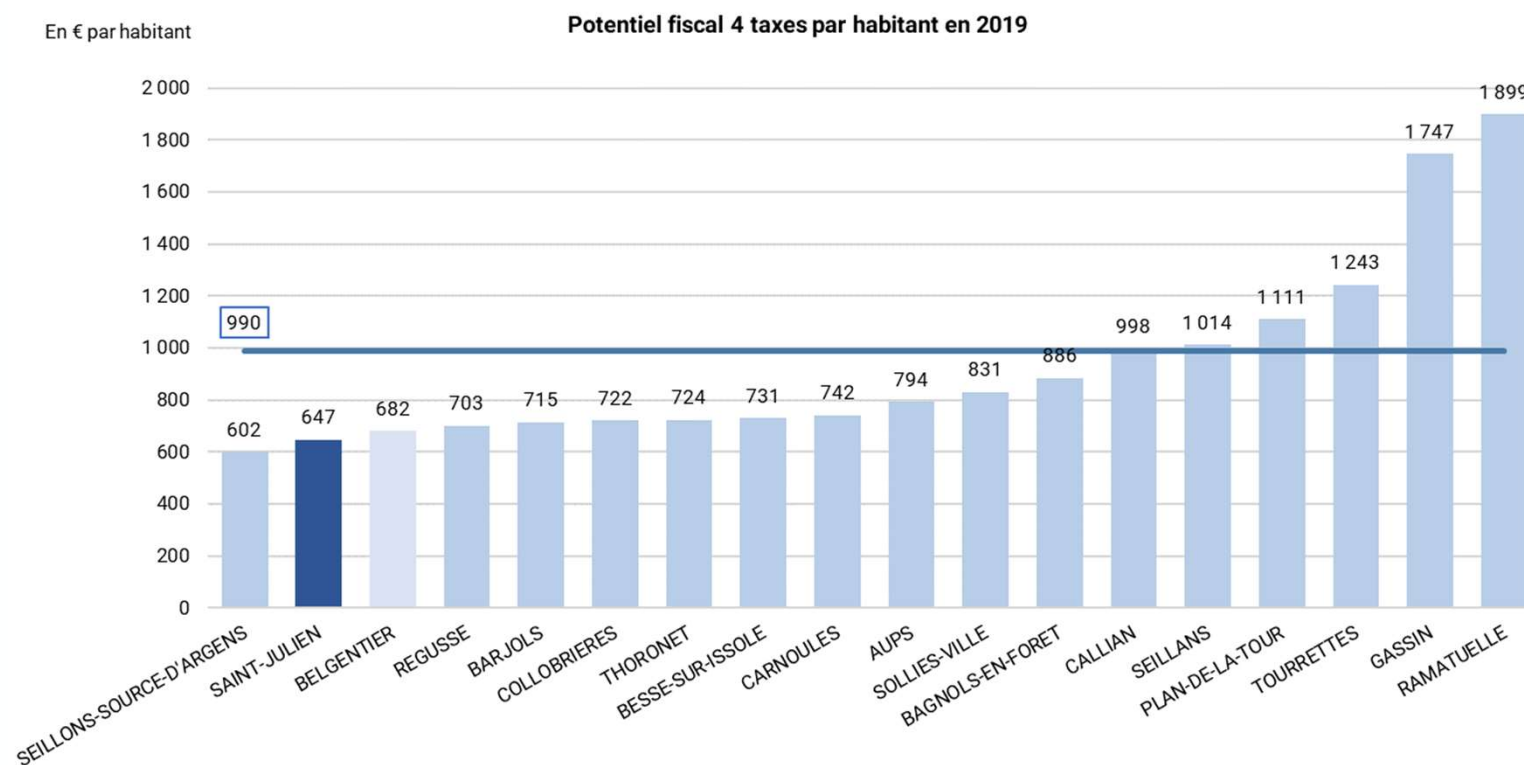


L'effort fiscal est utilisé dans la répartition des dotations de péréquation versées par l'État aux communes, ainsi que dans le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

NB : La strate démographique pour la détermination de l'effort fiscal moyen de la strate tient compte de la population DGF. Pour la constitution des communes du panel, la strate démographique est celle de la population INSEE, ce qui explique les différences de l'effort fiscal moyen de la strate.

Potentiel fiscal 4 taxes

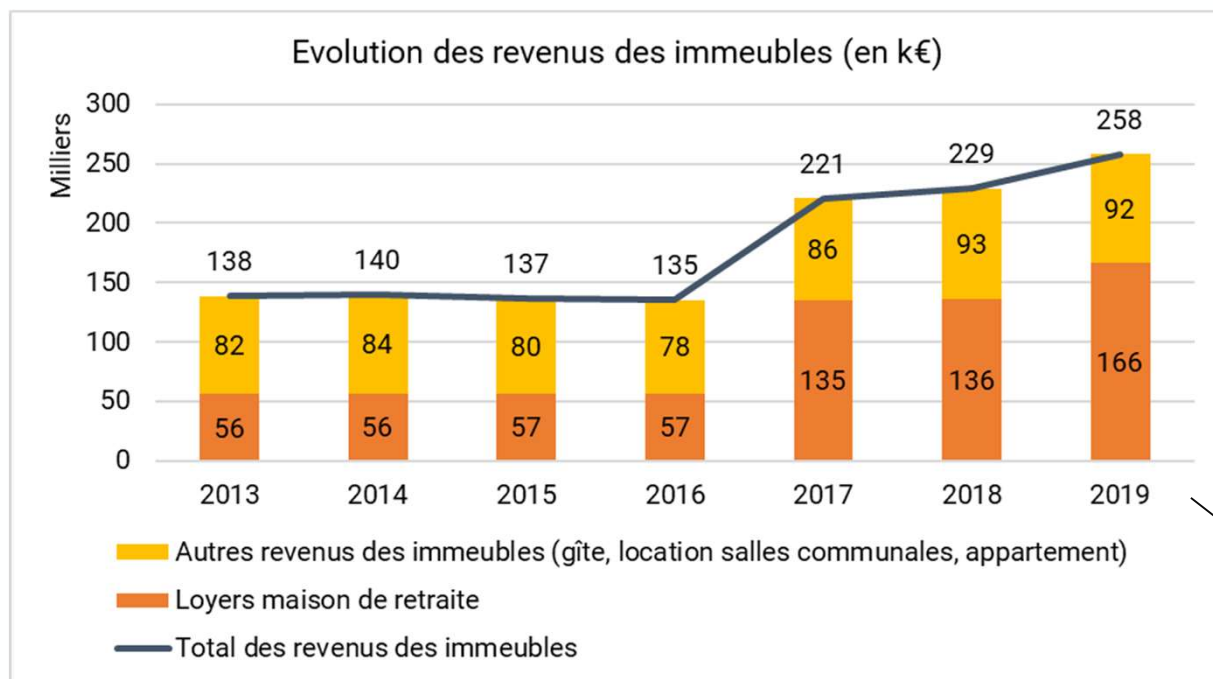
- **Le potentiel fiscal** est un indicateur mesure de la richesse fiscale d'une collectivité. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes. A cela s'ajoute une partie de la dotation forfaitaire. Il est utilisé dans le calcul des dotations et fonds de péréquation.
- En 2019, Saint Julien affiche un potentiel fiscal « 4 taxes » par habitant nettement inférieur à celui de la moyenne des communes du panel, celui-ci s'élève à 647 € contre 990 €.



Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles

Les autres produits de gestion courante qui sont constitués uniquement des revenus des immeubles. Ces produits sont en hausse de 86,5 % sur la période 2013-2019, ils sont passés de 138 k€ en 2013 à 258 k€ en 2019 (+120 k€), en raison de la hausse des loyers de la maison de retraite. Pour rappel, la commune a souscrit un emprunt de 2,5 M€ en 2014 pour financer son extension.

Dans une convention de partenariat, l'association VERDON ACCUEIL s'est engagé à rembourser en intégralité le prêt à la commune de Saint-Julien sous forme de loyers révisibles. Le montant du loyer initial était fixé à 55 k€, puis a été porté à 135 k€/an à compter de la première phase de travaux, puis à 166 k€ par an à compter du 1^{er} janvier 2019.



Transfert de bail de location de la résidence de retraite de verdon Accueil à l'ADAPEI VAR MEDITERRANEE

Le contrat de location de l'EPAHD a été transféré à l'ADAPEI VAR MEDITERRANEE dans le cadre d'une fusion-absorption. Parmi les engagements souscrits par les deux associations figure le transfert du contrat de location de l'EPAHD exploité par l'association Verdon Accueil à l'ADAPEI VAR MEDITERRANEE. Il y a eu donc cession du bail de location de la résidence de retraite au bénéfice de l'association ADAPEI VAR MEDITERRANEE.

+78,7 k€ de loyers versés par l'association VERDON ACCUEIL en 2017 et +30 k€ en 2019 par l'ADAPEI

Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine (convention d'occupation du domaine public, revenus des services publics locaux...) ont diminué de 14,5 % sur la période 2013-2019, passant de 161 k€ en 2013 à 138 k€ en 2019, soit une baisse annuelle moyenne de 2,6 %. Cette diminution s'explique principalement par la baisse :

- des produits provenant des services à caractère de loisirs en raison d'une baisse de la fréquentation du camping et de la piscine municipale : -90,8 % soit -47 k€ ;
- des redevances des services périscolaires et d'enseignement (cantine, garderie, transport scolaire) : -15,8 %, soit -13 k€ ;
- les redevances d'occupation du domaine public communal (antenne-relais Free mobile, Enedis, TDF) : -26,7 %, soit -3 k€.

En revanche, les produits de stationnement et de location relatif à l'exploitation de la plage du lac d'Esparron (ginguette, location ponton stationnement des bateaux du port, tickets stationnement, emplacement accès payant à la plage de St-Julien) sont en hausse de 37 k€ sur la période.

Chapitre/ Article	Intitulé	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2013/2019 (en k€)	Evolution 2013/2019 (en %)	Evol. Annuelle moy. 2013/2019
70	Produits des services et du domaine	161	171	141	134	123	186	138	-23	-14,5%	-2,6%
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	83	90	63	76	72	92	70	-13	-15,8%	-2,8%
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	s.o.
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2	0	1	1	1	2	1	-1	-60,0%	-14,1%
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	11	18	9	5	6	23	8	-3	-26,7%	-5,1%
70328	Autres droits de stationnement et de location	11	12	12	25	25	54	48	37	338,6%	27,9%
70632	A caractère de loisirs	51	37	37	24	15	11	5	-47	-90,8%	-32,8%
70688	Autres prestations de services	1	4	0	0	0	0	0	-1	-100,0%	-100,0%
70878	par d'autres redevables	1	9	3	3	4	4	4	3	574,1%	37,4%
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ou	1	0	0	1	0	0	0	-1	-100,0%	-100,0%
7022	Coupes de bois (17)	0	0	16	0	0	0	2	2	s.o.	s.o.
	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	s.o.

Dotations et participations

Les dotations et participations ont diminué de 5,6 % sur la période étudiée, passant de 864 k€ en 2013 à 816 k€ en 2019 (soit -48 k€), correspondant à une variation annuelle moyenne de -1 %. Cette diminution s'explique principalement par la baisse :

- des produits de la CAF du Var qui s'explique notamment du fait du transfert de la crèche à la communauté de communes en 2015 : -73,2 %, soit -77 k€ (compte 74718). Les produits restants de la CAF sont liés aux produits du contrat enfance jeunesse et prestations de service ;
- la perte de l'attribution au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP : -29 k€) dès 2015, la participation d'organismes divers (-29 k€) et la région (-16 k€).

En revanche, certains postes ont augmenté sur la période, tels que la DGF communale (+46 k€), le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (+35 k€), et les compensations fiscales (+21 k€).

Chapitre/ Article	Intitulé	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2013/2019 (en k€)	Evolution 2013/2019 (en %)	Evol. Annuelle moy. 2013/2019
74	Dotations et participations	864	860	805	735	765	822	816	-48	-5,6%	-1,0%
741	DGF	546	542	577	543	537	563	592	46	8,5%	1,4%
7478	Autres organismes	29	15	4	0	0	0	0	-29	-100,0%	-100,0%
74832	FDTP	29	13	0	0	0	0	0	-29	-100,0%	-100,0%
74833 à 5	Compensations fiscales	21	33	33	34	38	42	42	21	102,5%	12,5%
746	Dotation générale de décentralisation	0	0	18	0	0	0	0	0	s.o.	s.o.
7472	Régions	16	9	14	0	24	12	0	-16	-100,0%	-100,0%
7473	Départements	0	1	0	0	0	0	0	0	s.o.	s.o.
748388	Autres	117	118	93	142	148	186	153	35	30,1%	4,5%
7488	Autres attributions et participations	0	5	9	1	1	0	1	1	s.o.	s.o.
74718	Autres	104	123	47	7	14	18	28	-77	-73,2%	-19,7%
748311	Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET	1	0	0	0	0	0	0	-1	-100,0%	-100,0%
748314	Dotation unique compensations spécif. TP	0	1	9	8	2	0	0	0	s.o.	s.o.
	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	s.o.

D. L'autofinancement

Les soldes intermédiaires de gestion

L'épargne brute s'élève à 434 k€ en 2019, contre 133 k€ en 2013. Après remboursement du capital de la dette, **l'épargne nette reste positive sur toute la période rétrospective 2013-2019, elle s'élève à 305 k€ en 2019**, celle-ci est en progression au regard des années précédentes. Il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements. A noter toutefois, la hausse du remboursement du capital de la dette qui s'explique par la souscription du nouvel emprunt de 2,5 M€ souscrit en 2014.

Le taux d'épargne brute s'améliore en 2019, il s'établit à 18 %. Pour rappel, le seuil d'alerte est de 8 % (entre 8 % en 15 %, le ratio est satisfaisant).

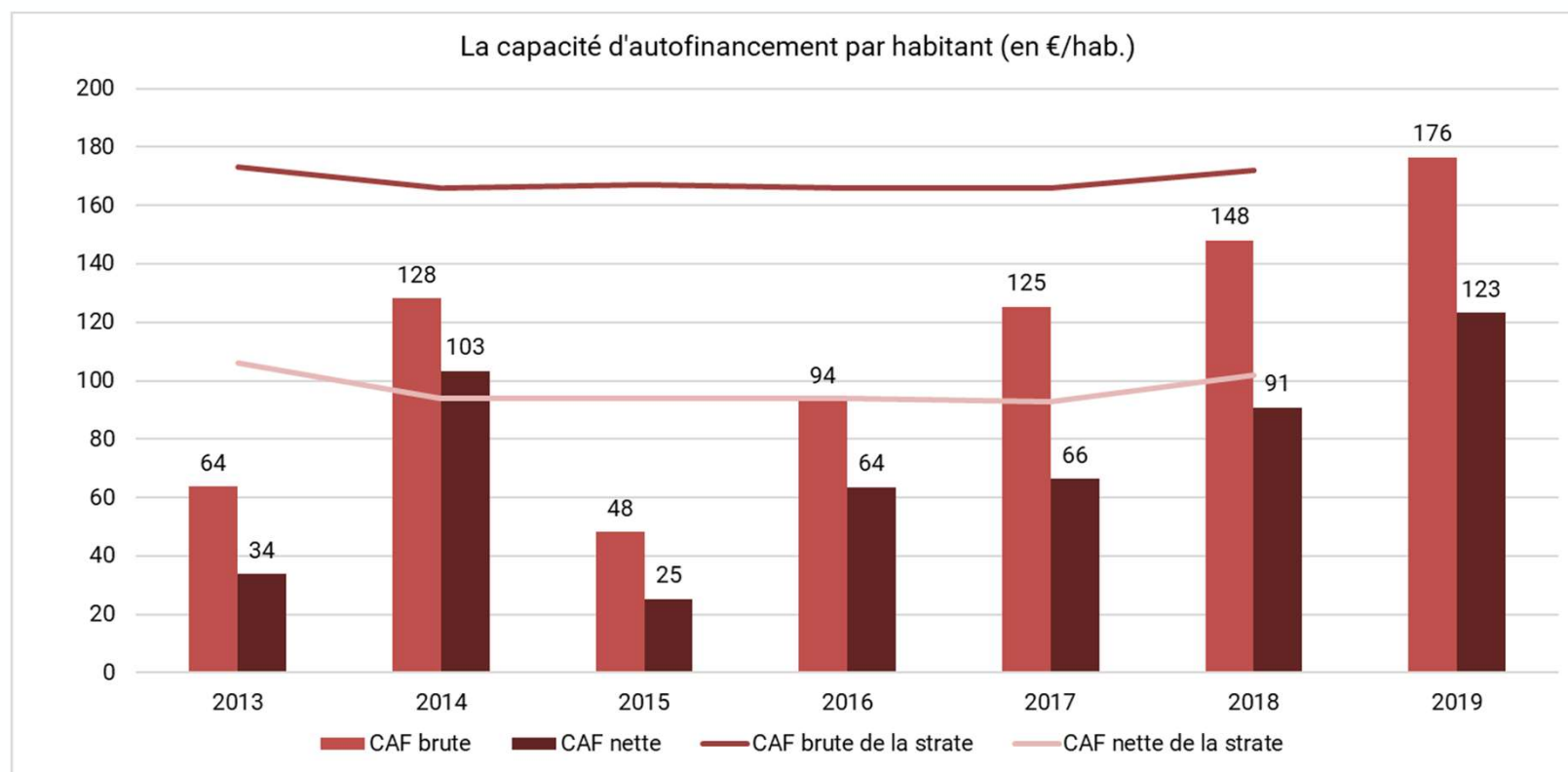
Soldes intermédiaires de gestion

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits réels de fonctionnement courant	2 211	2 262	2 242	2 159	2 258	2 378	2 404
- Charges réelles de fonctionnement courant	2 045	1 975	2 029	1 858	1 872	1 938	1 904
= Excédent Brut Courant	166	287	213	301	387	440	500
Produits exceptionnels hors 775	6	19	8	26	13	11	19
- Charges exceptionnelles	13	0	20	0	6	4	2
= Résultat exceptionnel	-6	19	-12	26	7	7	17
Produits financiers	1	1	0	0	0	0	0
- Charges financières diverses (hors intérêts)	0	2	70,7	70,7	0	0	0
= Résultat financier	1	-1	-70	-70	0	0	0
Epargne de gestion	160	305	132	257	394	447	517
- Intérêts de la dette	27	25	23	41	97	87	83
= Epargne brute ou capacité d'autofinancement	133	280	108	216	297	359	434
- Amortissement en capital de la dette	62	54	52	69	139	137	130
= Epargne nette	70	226	57	147	157	222	305
Taux d'épargne brute	6%	12%	5%	10%	13%	15%	18%
Taux d'épargne nette	3%	10%	3%	7%	7%	9%	13%

La capacité d'autofinancement par habitant

Sur la période 2013-2018, la CAF brute du budget principal de la commune a toujours évolué en deçà de la valeur de la strate. Ce constat est proche en ce qui concerne la CAF nette, puisque sauf en 2014, la CAF était elle aussi inférieure à la moyenne de la strate démographique.

En 2018, la CAF nette par habitant de la commune est inférieure à celle de la moyenne nationale de la strate, elle s'élève à 91 €/hab. contre 102 €/hab. En 2017, la CAF nette par habitant est 14 fois plus faible que la moyenne de la strate (7 € contre 93 €).



Les moyennes de la strate 2019 ne sont pas encore connues.

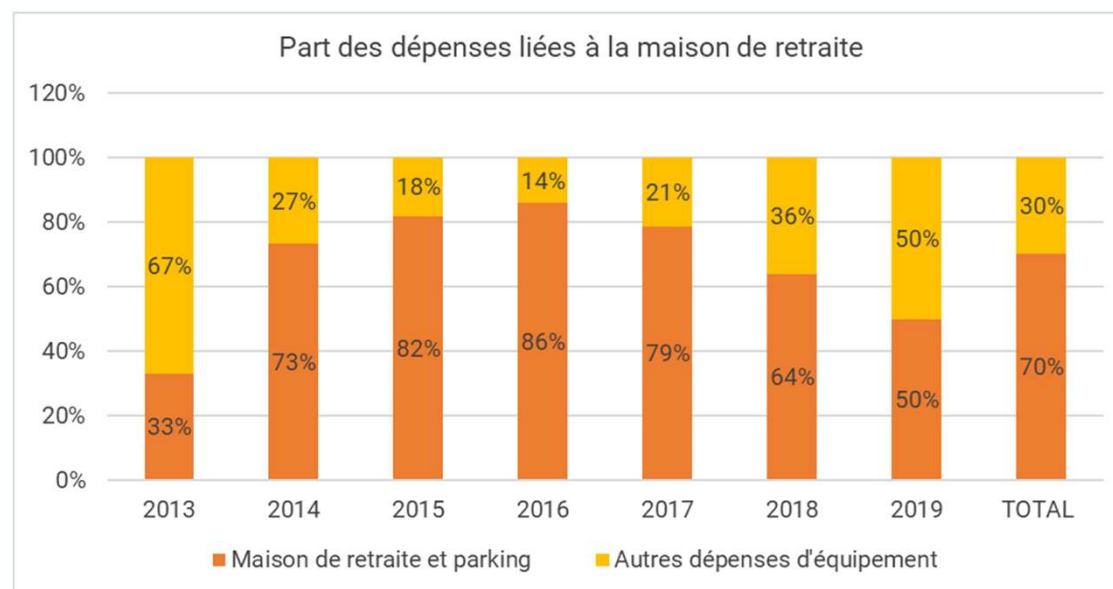
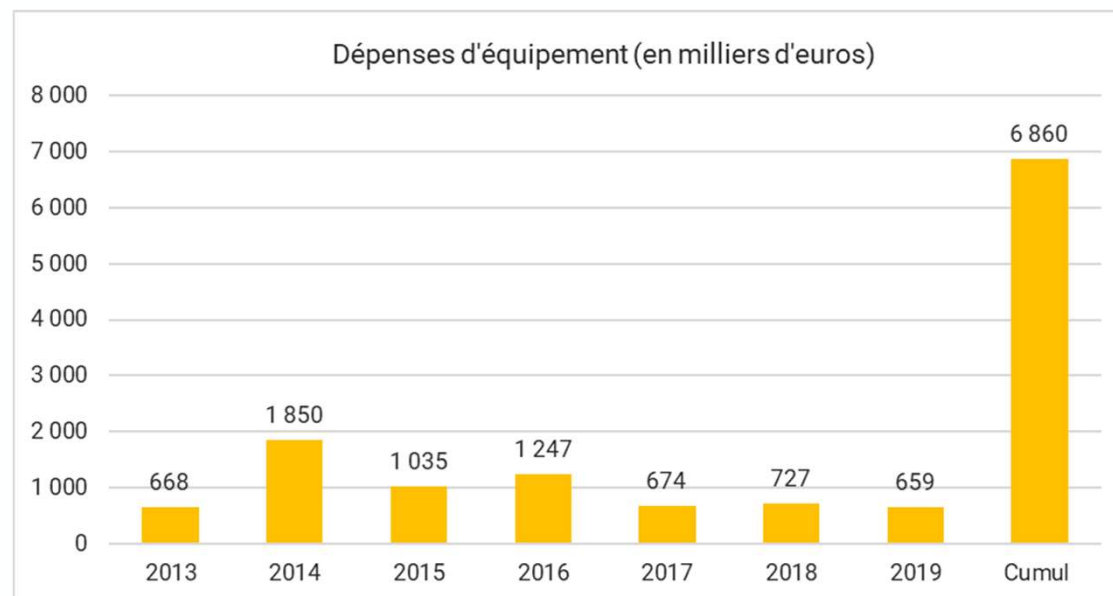
E. Les dépenses d'équipements et leur financement

Les dépenses d'investissement

Sur la période 2013-2019, le cumul des dépenses d'équipement (dépenses des comptes 20, 21, 23) représentait 6,86 M€. Le niveau des dépenses d'équipement est demeuré soutenu entre 2014 et 2016, avec un niveau supérieur à 1 M€ dont un pic à 1,85 M€ en 2014.

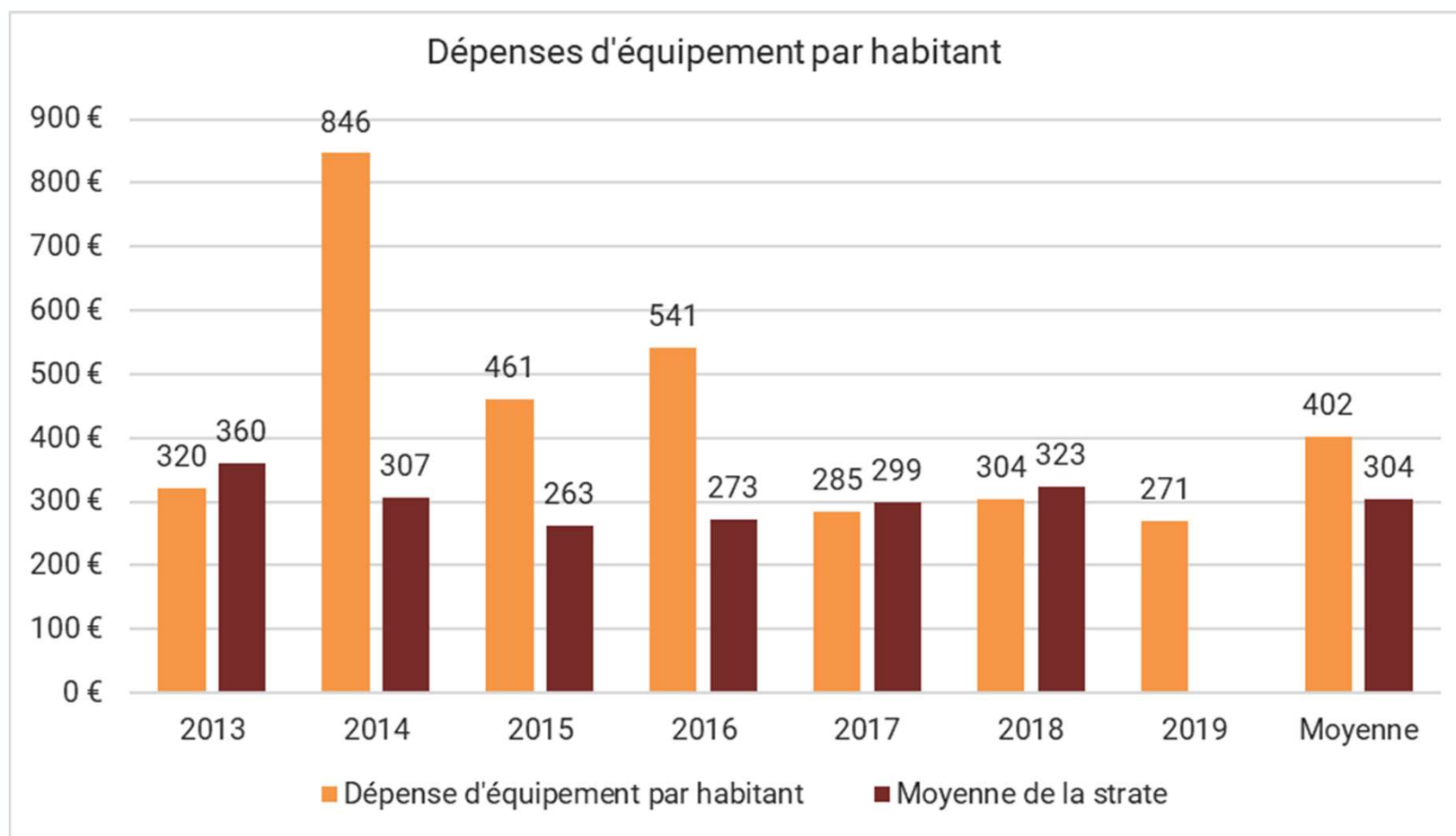
Ces niveaux d'équipement s'expliquent par la réalisation du projet d'extension de la maison de retraite. En effet, la municipalité actuelle, dans la première année de son installation en 2014, a repris ce projet d'extension lancé par l'ancienne équipe municipale, ce qui a mobilisé une grande partie des dépenses d'équipement de la commune.

Dans le graphique ci-contre, les dépenses liées à la maison de retraite (résidence et parking) ont mobilisé 70 % des dépenses d'équipement.



Dépenses d'équipement par habitant

Rapporté à la population, le montant moyen annuel des dépenses d'équipement sur la période représentait 402 €/hab., contre une moyenne nationale de 304 €/hab. Entre 2014 et 2016, les dépenses d'équipement étaient très supérieures aux moyennes nationales de la strate particulièrement en 2014 (l'année du pic), où elles s'élevaient à 846 € par habitant contre 307 € par habitant, soit 2,8 fois supérieures à la moyenne.



Les modalités de financements des investissements

FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul	Moyenne
Dépenses d'équipement (comptes 20, 21, 23)	668	1 850	1 035	1 247	674	727	659	6 860	980
+ Subventions versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= Dépenses d'équipement	668	1 850	1 035	1 247	674	727	659	6 860	980
+ Autres dépenses d'investissement	-125	0	0	0	5	0	0	-120	-17
= Dépenses réelles totales d'investissement hors dette	543	1 850	1 035	1 247	679	727	660	6 740	963

Subventions reçues	276	334	151	322	124	227	173	1 607	230
+ Dotations reçues	52	38	41	30	49	44	43	299	43
+ FCTVA	171	42	55	0	551	97	0	916	131
+ Produits des cessions d'immobilisations	2	0	4	0	0	0	0	6	1
+ Autres recettes d'investissement	117	3	3	3	4	0	0	130	19
= Recettes réelles totales d'investissement hors emprunt	618	418	254	356	728	367	216	2 957	422

Recettes financières diverses hors dette	0	0	0	0	2 643	0	1	2 644	378
- Dépenses financières diverses hors dette	136	0	0	0	2 500	0	2	2 638	377
= Solde des opérations financières diverses (trésorerie et réaménagement d'emprunts)	-136	0	0	0	142	0	-1	5	1

Besoin (+) / Excédent (-) de financement de la section d'investissement	61	1 432	780	891	-191	360	445	3 778	540
--	-----------	--------------	------------	------------	-------------	------------	------------	--------------	------------

RECETTES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul	Moyenne
Épargne nette	70	226	57	147	157	217	300	1 175	168
Emprunts	0	2 500	0	0	0	0	0	2 500	357
Utilisation du fonds de roulement	-10	-1 294	724	745	-349	143	144	103	15

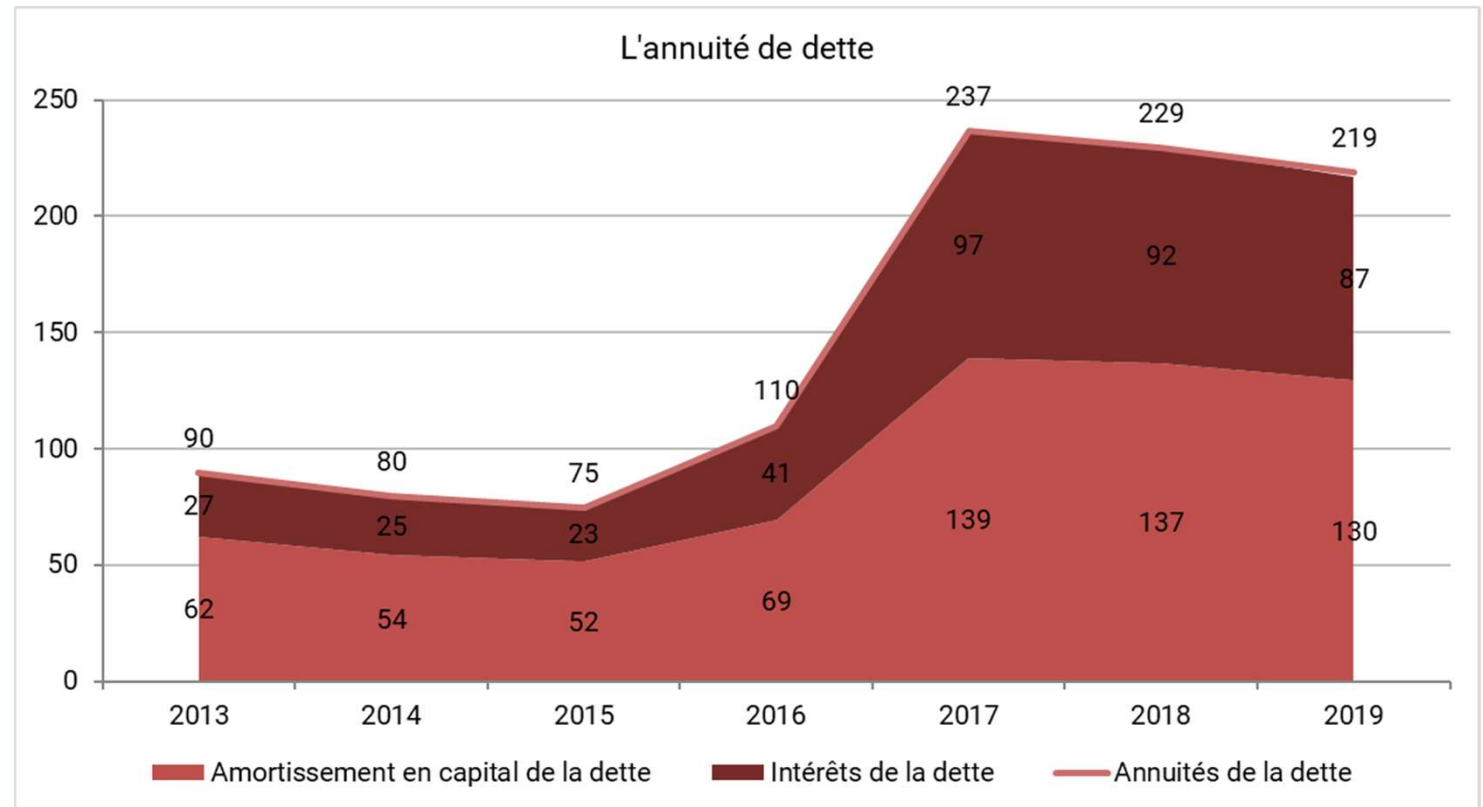
F. L'endettement

Annuités de la dette

Le remboursement des annuités d'emprunts du budget principal représente au total 1 039 k€ sur la période 2013-2019. Ces annuités ont progressé de 139 k€ sur la période, passant de 90 k€ en 2013 à 219 k€ en 2019. Cette évolution résulte d'un nouvel emprunt souscrit par la commune en 2014 pour un montant de 2,5 M€ pour financer le projet d'extension de la maison de retraite. Néanmoins, on constate une absence d'augmentation significative des annuités entre 2015 et 2016, cela est dû à la période de préfinancement qui s'est terminé le 1^{er} août 2016 et qui a généré des intérêts capitalisés de 141 k€ payé en 2017.

Le remboursement du capital de la dette a été multiplié par 2 en 7 ans, il s'élève à 130 k€ en 2019 contre 62 k€ en 2013, soit une augmentation de 67 k€. Les intérêts de la dette ont progressé de 60 k€ entre 2013 et 2019.

Le préfinancement définit la période entre le premier déblocage des fonds de la banque, et le début du remboursement du prêt. Cette période a donné lieu au paiement d'intérêts capitalisés, c'est-à-dire qui sont incorporés au capital, puis pris en compte dans les intérêts futurs (les intérêts génèrent eux-mêmes des intérêts).



Encours de dette au 31/12/2019

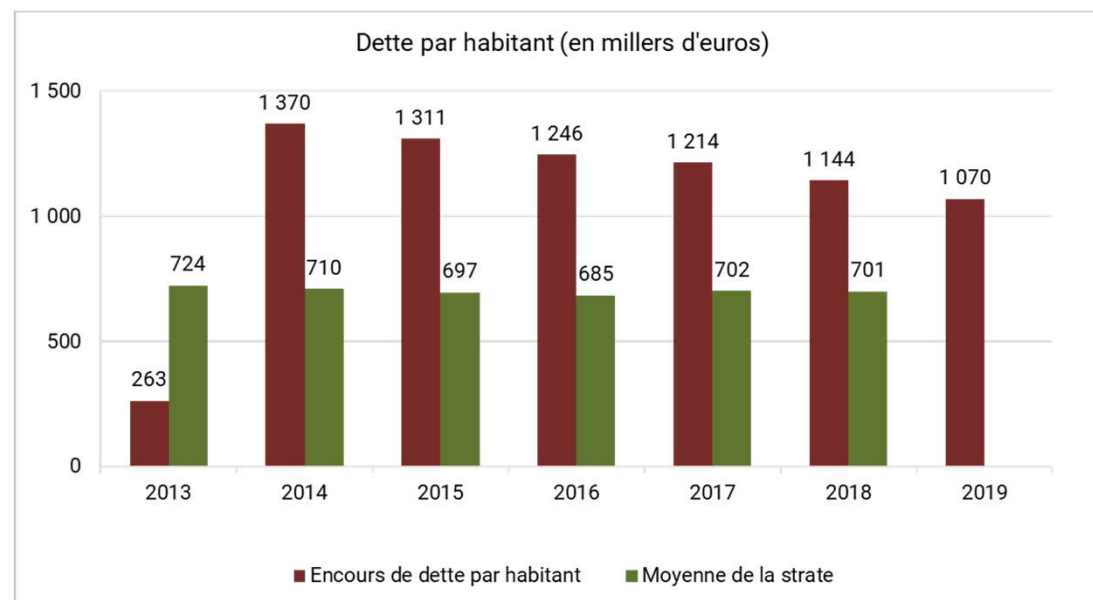
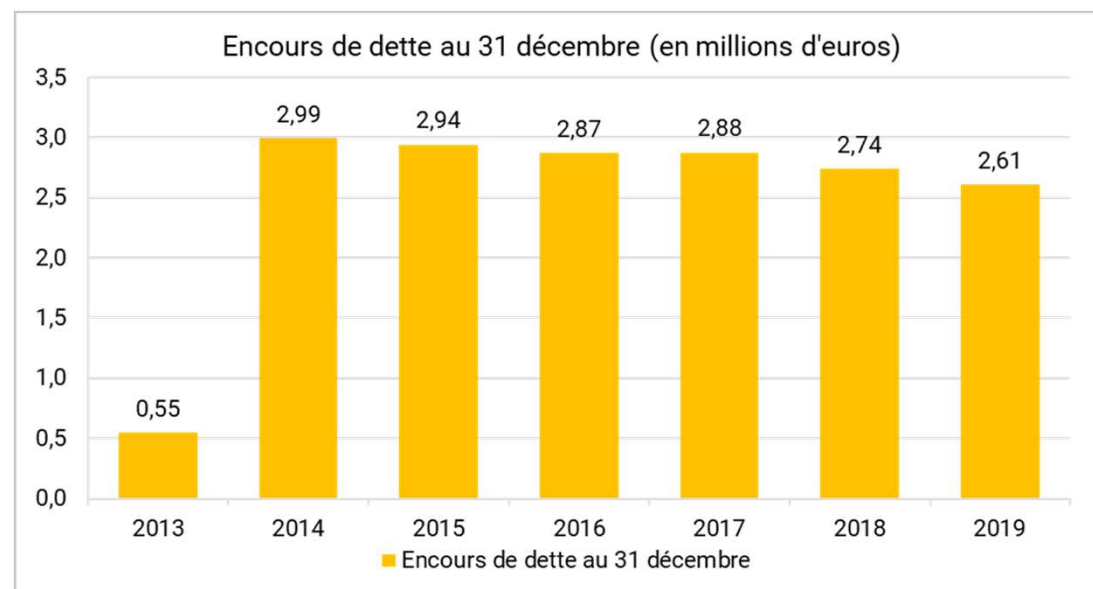
Encours de dette au 31/12/2019

L'encours de dette du budget principal a été multipliée par 4,8 sur la période rétrospective 2013-2019. Au 31/12/2019, il s'élevait à 2,61 M€ contre 548 k€ au 31/12/2013 (soit +2,05 M€).

Cette évolution trouve son explication en 2014, durant laquelle la commune a contracté un emprunt de 2,5 M€ pour financer l'extension de la maison de retraite.

Encours de dette par habitant

L'encours de dette par habitant du budget principal demeure supérieure aux moyennes nationales de la strate (sauf en 2013). Il s'élevait à 1 070 € par habitant en 2019. La moyenne de la strate s'élevait à 701 € par habitant en 2018 (la moyenne 2019 n'étant pas encore connue).



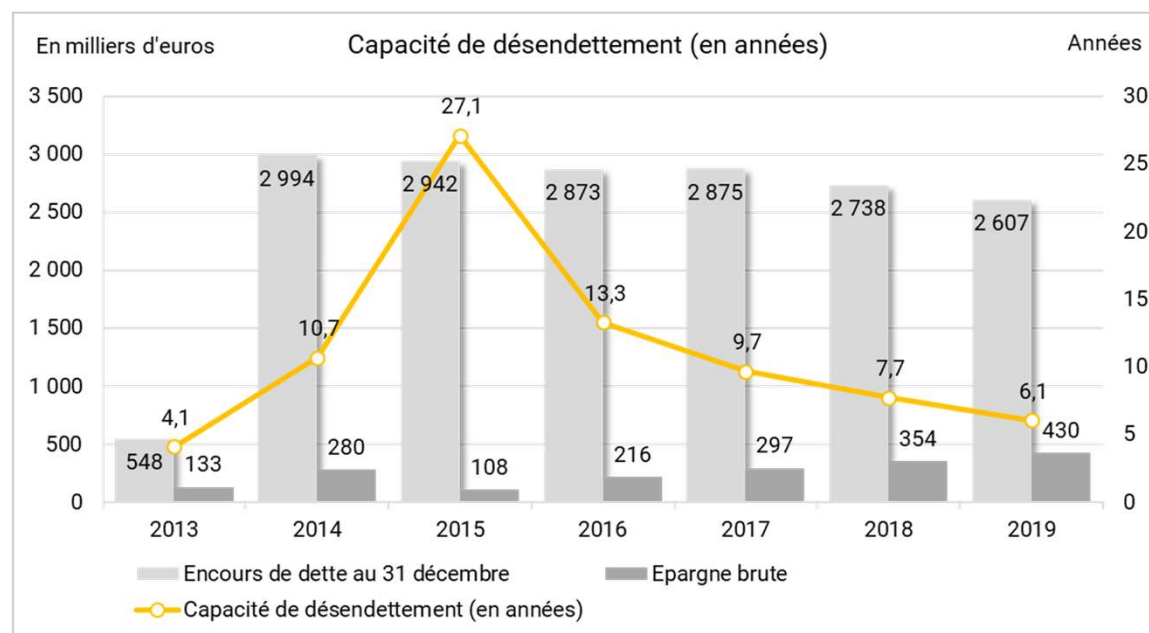
La capacité de désendettement

Après une nette dégradation entre 2013 et 2015, la capacité de désendettement de la commune s'est améliorée entre 2016 et 2019, pour s'établir à 6,1 années en 2019 alors que celui-ci était de 4,1 ans en 2013.

Plusieurs constats sur la période 2013-2019 :

- **Un allongement rapide de la capacité de désendettement en 2014** : le ratio passe de 4,1 ans en 2013 à 10,7 ans en 2014, en une seule année malgré une amélioration de l'épargne brute. Cela s'explique par la souscription d'un emprunt de 2,5 M€ en 2014 pour financer le projet d'extension de la maison de retraite qui a fait bondir le stock de la dette communale.
- La capacité de désendettement a atteint **un pic à 27,1 ans en 2015** (> seuil critique de 15 ans).
- Entre 2016 et 2019, la capacité de désendettement s'est améliorée, le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette se réduit d'année en année du fait de l'amélioration de l'épargne brute. **En 2019 l'épargne brute s'établit à 430 k€ son plus haut niveau sur la période étudiée.**

$$\text{Capacité de désendettement} = \frac{\text{encours de la dette}}{\text{épargne brute}}$$



3. Analyse financière prospective 2020-2026

L'intérêt de l'analyse financière prospective

L'analyse financière rétrospective de la commune de Saint-Julien a mis en évidence un encours de dette élevé en raison d'un emprunt de 2,5 M€ souscrit pour financer le projet d'extension de la maison de retraite. Ce contexte de fragilité financière conduit à réaliser une analyse financière prospective, avec pour objectif de déterminer les conditions de reconstitution des marges de manœuvre financières et la soutenabilité des investissements à moyen terme.

La prospective financière vise à projeter dans le futur les principales dépenses et recettes de fonctionnement. Elle peut être utilisée pour :

- Analyser la dynamique budgétaire et les éléments utiles à la prévision ;
- définir un volume d'investissement maximal ;
- déterminer la soutenabilité des investissements à moyen terme afin de vérifier que la commune aura la capacité pour réaliser son programme d'investissement ;
- évaluer la capacité financière de la commune par le biais d'indicateurs : niveau des épargnes, ratio de désendettement, encours de dette etc. ;
- déterminer les conditions de reconstitution des marges de manœuvre financières.

Méthodologie de l'étude prospective

La réalisation de l'analyse financière prospective repose sur la méthodologie suivante :

- Prospective sur la période 2020-2026
- Prospective sur le budget général
- La prospective financière s'appuie sur les états des réalisations 2019 du budget principal au 21 janvier 2019 (à partir des opérations réelles uniquement)
- Elaboration des scénarios :
 - **Elaboration d'un scénario de référence « au fil de l'eau » basé sur des hypothèses d'évolution** : évolution des bases d'imposition, évolution des charges de fonctionnement, évolution des taux d'intérêt,... Ce premier scénario est la reconduction des tendances passées. Il permet de constater l'évolution « naturelle » du budget, et sert de simulation de base, afin de pouvoir comparer l'intérêt des autres scénarios par rapport à ce scénario. Les hypothèses d'évolution des différents postes de produits et de charges ont été définies sur la base des observations de l'analyse financière rétrospective, modulées en fonction des informations recueillies au cours de l'étude et après une réunion de travail avec les services communaux.
 - **Elaboration des scénarios alternatifs** : suite à l'application des hypothèses, la situation financière prospective évolue. Le cas échéant, il convient de « jouer » sur les différents leviers d'actions à la disposition de la commune pour rétablir l'équilibre financier prospectif : levier fiscal, niveau d'investissement maximal, évolution maximale des charges de fonctionnement, ratio de délai de désendettement maximal...

A. Les hypothèses prospectives retenues

Méthodologie

La prospective financière a été réalisée au début de l'année 2020, les données définitives n'étant pas encore disponibles. Les hypothèses prospectives s'appuient donc sur les états des réalisations 2019 édités le 27 janvier 2020. Certaines opérations n'ont donc pas encore été enregistrées, nous avons donc réalisé des corrections sur les dépenses et recettes de fonctionnement sur l'exercice 2020.

Comptes	Montant	Commentaires
611- Contrat de prestations de service	+10 000 € en 2020	En 2019, une partie des factures du centre aéré ont été réglées en 2020 pour un montant estimé à 10 k€ (en dehors de la journée complémentaire)
615221 – Bâtiments publics	-8 820 € en 2020	En 2019, la commune a réalisé une dépense pour des travaux de réparation suite à l'incendie de la piscine pour un montant de 8 820 €. Cette dépense n'aura plus lieu d'être sur la période prospective 2020-2026, elle est donc retraitée.
6553 – Services incendie	-22 142 € en 2020	En 2019, la commune a réglé une participation au service incendie qui a été transférée à l'EPCI. Cette dépense n'existera plus sur la prospective.
74718 – Autres	-4 705 € en 2020	La commune a perçu en 2019 une dotation forfaitaire de recensement de 4 705 € versée par l'Etat pour réaliser une enquête de recensement (rémunération du personnel et actions d'accompagnement de l'opération).

Les hypothèses en dépenses de fonctionnement

Ces hypothèses sont intégrées dans le scénario 1 « au fil de l'eau » à compter de 2020.

Dépenses	Hypothèses à partir de 2020
Charges à caractère général	+1,5 % pour tenir compte de l'inflation (les prix à la consommation ont augmenté de 1,5 % sur un an selon les résultats définitifs (IPC) - décembre 2019 – source INSEE) : hypothèse faible pour tenir compte tenu de l'évolution rétrospective
Charges de personnel	+2,5 % par an (hypothèse modérée pour tenir compte des départs à la retraite et le remplacement des agents à des niveaux de rémunérations plus faibles)
Charges de gestion courante	Hypothèse générale : +2 % par an <ul style="list-style-type: none">• Contribution aux syndicats : le syndicat dissous a été repris par la Communauté de communes, la participation sera en principe retenue sur l'attribution de compensation de la commune. Toutefois, n'ayant pas connaissance du montant, il est proposé de maintenir le montant de la participation en dépense et sans impacter l'attribution de compensation en recette.• Le transport scolaire 2019-2020 sera totalement pris en charge par la Région, la commune n'aura plus à régler cette dépense qui s'est élevé à 18,3 k€ en 2019. Le montant de l'exercice 2018-2019 étant payé sur 2020, cette dépense a été retraitée en 2021.
Charges financières	Charges financières (intérêts de la dette) : selon plan d'extinction de la dette de la commune
Charges exceptionnelles	Aucune charge exceptionnelle en prospective, celles-ci sont par nature ponctuelles et imprévisibles, donc difficile à prévoir à l'avance

Les hypothèses en recettes de fonctionnement

Produits	Hypothèses à partir de 2020
Produits des services et du domaine	+1 % par an (hypothèse optimiste compte tenu de la baisse annuelle moyenne de -2,6 % sur 2013-2019)
Impôts et taxes	<ul style="list-style-type: none">• Fiscalité directe :<ul style="list-style-type: none">- Evolution des bases nettes d'imposition : 1,5 % (TH), 2,5 % (FB) et 1 % (FNB)- Evolution des taux d'imposition directs : aucune variation des taux d'imposition• Attribution de compensation : stable (hors nouveaux transfert de compétence)• FPIC : stable au montant 2019• Autres impôts et taxes : +2% par an
Dotations et participations	Dotation de l'Etat (DGF) et compensations fiscales : stabilité par rapport aux montants 2019 Autres participations : +0,5 % par an
Autres produits de gestion courante	Stabilité des revenus locatifs (maison de retraite, gîtes, salles communales) au montant 2019
Remboursement sur les rémunérations du personnel	+2,5 % (hypothèse identique à l'évolution des charges de personnel et frais assimilés)
Produits financiers	Aucune hypothèse d'évolution
Produits exceptionnels	Aucun produit exceptionnel pris en compte en prospective. Celles-ci étant par nature ponctuelles et imprévisibles, et donc difficile à prévoir à l'avance.

Les hypothèses en dépenses d'investissement

Dépenses	Hypothèses à partir de 2020
Dépenses d'équipement brut	Nous avons testé un montant annuel de dépenses d'équipement à 650 k€ par an, soit un volume total évalué à 4,55 M€ sur la période prospective 2020-2026. Ce montant ne constitue pas une reconduction des dépenses passés qui se sont élevés à 6,86 M€ entre 2013 et 2019 (soit 980 k€/an).
Subventions d'équipement versées par la commune	Aucune subvention versée en période rétrospective donc aucune subvention en prospective
Remboursement du capital de la dette	<ul style="list-style-type: none">• Dette ancienne : les chiffres sont repris à partir du plan d'extinction de la dette (amortissement en capital)• Dette future sur les nouveaux emprunts d'équilibre :<ul style="list-style-type: none">- Les annuités futures sont estimées sur la base d'emprunts à taux fixe en annuités constante- Taux d'intérêt : 2 % (fixe).- Durée : 20 années (durée proche de la durée d'extinction de la dette : 21 ans en 2018 et 22 ans en 2019).

Les hypothèses en recettes d'investissement

Produits	Hypothèses à partir de 2020
FCTVA	<p>Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation de la charge de TVA que supportent les collectivités pour les équipements sur lesquels ils ont un droit de propriété et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car ils ne sont pas assujettis à la TVA. Le FCTVA est proportionnel aux dépenses d'équipement.</p> <p>Taux du FCTVA : 16,404 %</p> <p>Date de perception du FCTVA : le régime de droit commun pour les communes est une perception du FCTVA 2 ans après la dépense (soit les dépenses de 2017 pour le FCTVA en 2019). Il existe donc un décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense éligible et l'attribution du FCTVA.</p> <p>Assiette du FCTVA : 80 % du montant total des investissements de l'année N-2 (une partie des dépenses étant non-éligible au FCTVA).</p>
Taxe d'aménagement	<p>La TLE (taxe locale d'équipement) a été remplacée par la taxe d'aménagement. Le montant de la taxe d'aménagement en prospective est fixé à 43 k€ (moyenne annuelle du montant perçu au titre de la TLE et la taxe d'aménagement durant la période rétrospective 2013-2019)</p>
Les subventions reçues	<p>En l'absence de données en prospective, il est proposé d'appliquer une hypothèse de taux de subvention de 18 % (moyenne rétrospective) sur les dépenses d'équipements N-1.</p> <p>Subvention annuelle de la Communauté de communes : +55 k€ par an</p>
Produits de cession	<p>Aucun produit de cession.</p>
Emprunts nouveaux	<p>Le montant des emprunts nouveaux simulé annuellement correspond au besoin de financement de la commune.</p>

B. Les résultats du scénario au fil de l'eau

La capacité d'autofinancement

Le scénario au fil de l'eau montre une situation financière qui se dégrade d'un point de vue de l'autofinancement à commencer par une épargne brute qui diminuerait sous l'effet de la progression des charges de fonctionnement courant plus rapide que celle des produits de fonctionnement courant. La CAF brute passerait ainsi de 393 k€ en 2020 à 341 k€ en 2026.

On notera une progression du remboursement du capital de la dette sur la période 2020-2026. Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette diminuerait pour s'établir à 195 k€ en 2026.

SOLDES D'EPARGNE

en milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits réels de fonctionnement courant	2 396	2 422	2 448	2 475	2 502	2 530	2 558
- Charges réelles de fonctionnement courant	1 919	1 939	1 979	2 021	2 063	2 106	2 150
= Excédent Brut Courant (A)	476	483	469	454	439	424	408
Produits exceptionnels (hors 775)	0	0	0	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0
Résultat exceptionnel (B)	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0
- Charges financières diverses (hors intérêts de la dette)	0	0	0	0	0	0	0
Résultat financier (C)	0	0	0	0	0	0	0
Epargne de gestion (D) = (A) + (B) + (C)	476	483	468	454	439	424	408
- Intérêts de la dette	83	80	78	76	74	72	67
= Epargne brute ou capacité d'autofinancement	393	402	390	378	365	352	341
- Amortissement en capital de la dette	118	122	126	131	137	144	146
= Epargne nette	275	280	264	247	228	208	195

Les ratios des soldes de gestion

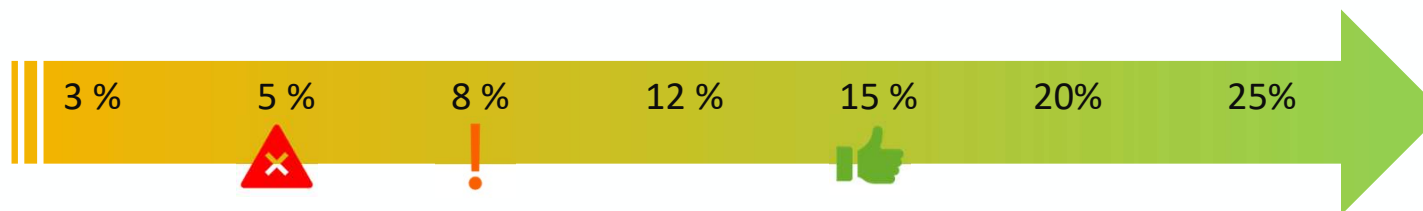
Les ratios d'analyse des équilibres :

- Le taux d'épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.
- Le taux d'épargne nette = épargne nette / recettes réelles de fonctionnement

Les ratios

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Seuil standard	Seuil d'alerte
Taux d'épargne brute	16%	17%	16%	15%	15%	14%	13%	15%	8%
Taux d'épargne nette	11%	12%	11%	10%	9%	8%	8%	5%	3%

Le taux d'épargne brute de la commune au cours de la période prospective se réduirait sous le seuil standard en 2025 et 2026 (inférieur à 15 %). La part des recettes que la commune dégage pour amortir sa dette et autofinancer ses investissements se réduit mais resterait satisfaisante sur la période étudiée.



Le financement de la section d'investissement

- Un montant annuel moyen des dépenses d'équipement à 650 k€/an, soit un volume total de 4,55 M€ sur la période prospective 2020-2026.
- Des subventions perçues à hauteur de 172 k€ en moyenne annuelle (soit +1,2 M€).
- Un besoin d'emprunts pour un montant total de 739 k€.

FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Cumul	Moyenne
Dépenses d'équipement	727	650	650	650	650	650	650	650	4 550	650
+ Subventions versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= Dépenses d'équipement	727	650	650	650	650	650	650	650	4 550	650
+ Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles totales d'investissement hors dette	727	650	650	650	650	650	650	650	4 550	650

Subventions reçues	227	174	172	172	172	172	172	172	1 206	172
+ Dotations reçues	44	43	43	43	43	43	43	43	299	43
+ FCTVA	97	95	87	85	85	85	85	85	608	87
+ Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles totales d'investissement hors emprunt	367	312	301	300	300	300	300	300	2 113	302

Besoin (+) / Excédent (-) de financement de la section d'investissement	360	338	349	350	350	350	350	350	2 437	348
--	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------	------------

RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	Moyenne
Epargne nette	217	275	280	264	247	228	208	195	1 698	243
Emprunts	0	63	69	86	103	122	142	155	739	106
Utilisation du fonds de roulement	143	0	0	0	0	0	0	0	0	0

L'endettement

L'encours de dette diminuerait sur la période prospective 2020-2026, il passerait de 2,6 M€ 31/12/2019 à 2,4 M€ au 31/12/2026. Dans l'hypothèse où la commune n'utiliserait pas ses résultats cumulés, elle devrait commencer à emprunter dès 2022 pour financer ses investissements, pour un total de 739 k€ sur la période prospective

L'ENCOURS DE LA DETTE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de dette au 1er janvier	2 607	2 552	2 498	2 458	2 430	2 415	2 413
- Remboursement en capital de la dette	118	122	126	131	137	144	146
+ Emprunts nouveaux	63	69	86	103	122	142	155
Encours de dette au 31 décembre	2 552	2 498	2 458	2 430	2 415	2 413	2 422

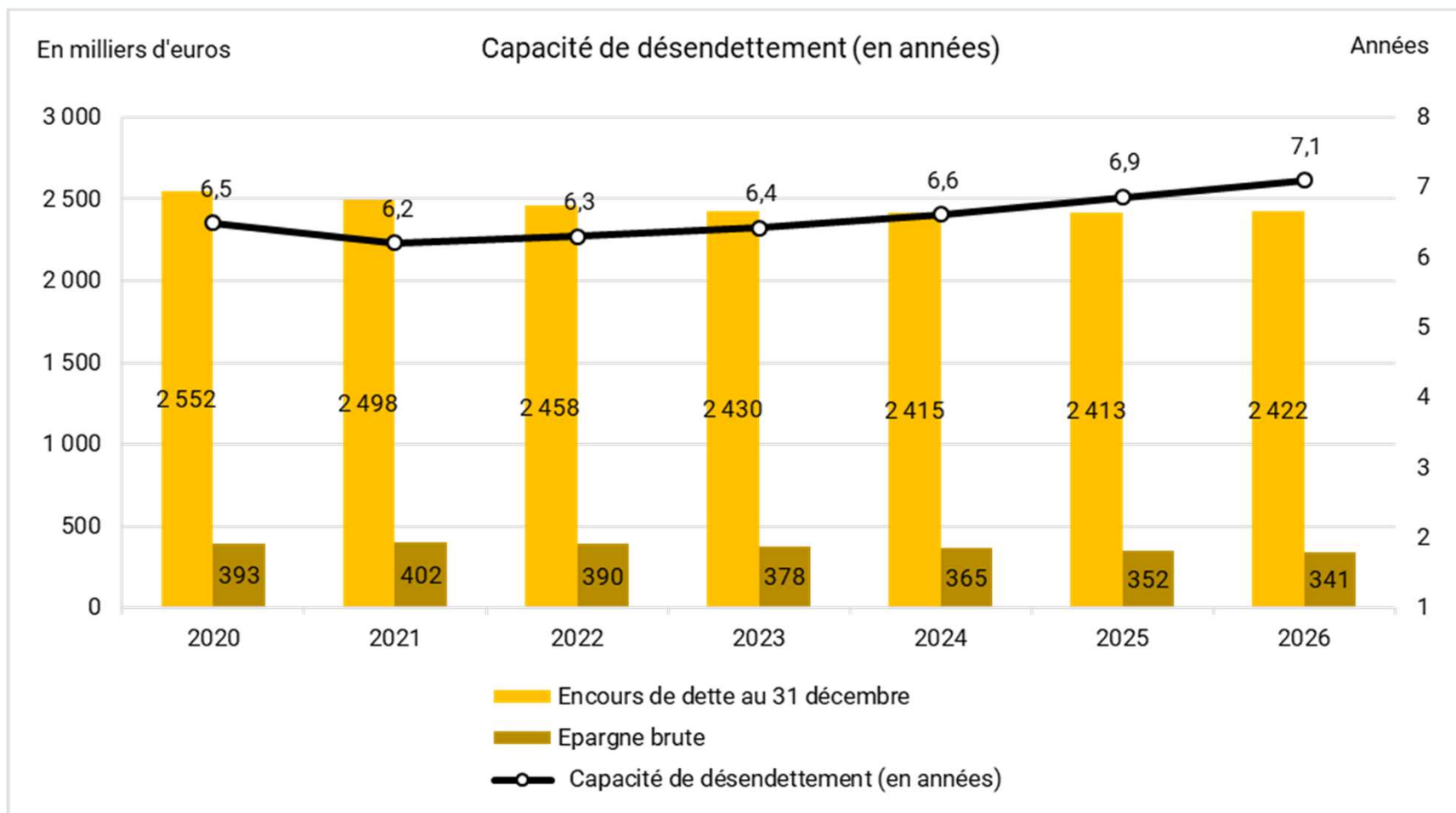
Les annuités de la dette diminueraient en raison de la diminution des intérêts de la dette ancienne.

L'ANNUITE DE DETTE

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Amortissement en capital	130	118	119	122	125	128	133	135
dont dette rétrospective	130	118	119	121	122	124	126	128
dont dette prospective	0	0	0	1	2	4	7	7
Intérêts de la dette	87	83	79	75	72	69	66	61
dont dette rétrospective	87	83	79	75	70	66	62	57
dont dette prospective	0	0	0	1	1	3	4	4
Annuités de la dette	217	201	198	197	197	197	199	196
dont annuités de la dette rétrospective	217	201	198	196	193	190	188	185
dont annuités de la dette prospective	0	0	0	1	4	7	11	11

La capacité de désendettement

La capacité de désendettement se dégraderait sur la période 2020-2026. Au 31/12/2026, le ratio de la commune s'élèverait à 7,1 années, se rapprochant du seuil de vigilance admis à 8 ans.



Synthèse du scénario « au fil de l'eau »

- En 2026, les niveaux d'épargne brute et nette sont en baisse, respectivement de 21 % (-89 k€) et 35 % (-106 k€) par rapport à 2019.
- La commune aurait besoin de recourir à l'emprunt chaque année sur la période prospective dans l'hypothèse où elle n'utiliserait pas ses résultats cumulés.
- L'encours de dette s'établirait à 2,4 M€ en 2026, en baisse de 5,1 % par rapport à 2019. Toutefois, la diminution de l'épargne brute aurait une incidence sur la capacité de désendettement de la commune. Le ratio se dégraderait progressivement à 7,1 années au 31/12/2026.

VARIABLES DE PILOTAGE								
<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Evolution des taux d'imposition	0,00%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Evo. des charges FCT hors intérêts	-1,9%	0,7%	1,0%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%
Epargne brute	430	393	402	390	378	365	352	341
Epargne nette	300	275	280	264	247	228	208	195
Dépenses d'équipement	659	650	650	650	650	650	650	650
Emprunt nouveaux à souscrire	0	63	69	86	103	122	142	155
Encours de dette au 31 décembre	2 552	2 552	2 498	2 458	2 430	2 415	2 413	2 422
Variation des résultats reportés	144	0	0	0	0	0	0	0
Taux d'épargne brute	17,7%	16,4%	16,6%	16,0%	15,3%	14,6%	13,9%	13,3%
Capacité de désendettement	6,1	6,5	6,2	6,3	6,4	6,6	6,9	7,1

C. Scénario 2 : réduction des investissements

Scénario 2 : Réduction des investissements

Dans ce scénario, il est question de ramener une capacité de désendettement stable. Pour ce faire, les dépenses d'investissement ont été réduites à 600 k€ par an au lieu de 650 k€ pour le scénario de référence « au fil de l'eau ». Il ressort de ce scénario une légère amélioration de l'épargne nette de la commune qui s'élèverait à 212 k€ en 2026 (195 k€ pour le scénario 1).

L'impact de ce scénario se produit principalement sur l'endettement de la commune. Il en résulterait un encours de dette plus faible qui s'élèverait à 2,08 M€ en 2026 (scénario 1 : 2,4 M€) et une capacité de désendettement stable proche des 6 années sur la période prospective. Il s'établirait à 6 ans en 2026.

VARIABLES DE PILOTAGE								
<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Evolution des taux d'imposition	0,00%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Evo. des charges FCT hors intérêts	-1,9%	0,7%	1,0%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%
Epargne brute	430	393	403	393	382	370	358	347
Epargne nette	300	275	283	271	257	241	225	212
Dépenses d'équipement	659	600	600	600	600	600	600	600
Emprunt nouveaux à souscrire	0	13	15	36	50	65	82	95
Encours de dette au 31 décembre	2 502	2 502	2 397	2 311	2 236	2 172	2 121	2 081
Variation des résultats reportés	144	0	0	0	0	0	0	0
Taux d'épargne brute	17,7%	16,4%	16,7%	16,1%	15,4%	14,8%	14,1%	13,6%
Capacité de désendettement	6,1	6,4	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	6,0

D. Reconstitution des investissements passés

Scénario 4 : reconduction des investissements passés

Dans ce scénario, il s'agit d'évaluer l'impact de la reconduction des investissements réalisés au cours des 7 dernières années. Entre 2013 et 2019, les dépenses d'équipement se sont élevées à 6,86 M€, correspond à une moyenne annuelle de 980 k€.

L'épargne nette de la commune resterait positive mais ne s'élèverait plus qu'à 83 k€ en 2026 (195 k€ pour le scénario 1) du fait de l'augmentation des annuités d'emprunts. L'encours de dette bondirait à 4,67 M€ en 2026 (scénario 1 : 2,4 M€) et la capacité de désendettement atteindrait 15,4 ans (> seuil critique 15 ans).

VARIABLES DE PILOTAGE								
<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Evolution des taux d'imposition	0,00%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Evo. des charges FCT hors intérêts	-1,9%	0,7%	1,0%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%
Epargne brute	430	393	394	374	354	333	312	303
Epargne nette	300	275	259	221	182	141	96	83
Dépenses d'équipement	659	980	980	980	980	980	980	980
Emprunt nouveaux à souscrire	0	393	420	416	455	496	540	553
Encours de dette au 31 décembre	2 882	2 882	3 167	3 430	3 712	4 016	4 341	4 675
Variation des résultats reportés	144	0	0	0	0	0	0	0
Taux d'épargne brute	17,7%	16,4%	16,3%	15,3%	14,3%	13,3%	12,3%	11,8%
Capacité de désendettement	6,1	7,3	8,0	9,2	10,5	12,1	13,9	15,4

Les conditions du maintien des équilibres

Dans ce scénario, il est testé un rétablissement des équilibres à partir des cibles de solvabilité suivants :

- Une épargne > 260 k€ (moyenne rétrospective).
- Un taux d'épargne brute > 10 %
- Une capacité de désendettement stable < 10 ans (seuil d'alerte 10-11 ans)

Ainsi, pour rétablir les équilibres selon les cibles souhaités, une hausse de 25 % de la fiscalité directe serait nécessaire. Cette solution ne serait toutefois pas tenable compte tenu de la progression de la capacité de désendettement qui progresserait si la commune maintenait ce niveau d'investissement au-delà de 2026.

VARIABLES DE PILOTAGE								
<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Evolution des taux d'imposition	0,00%	0,0%	15,0%	10,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Evo. des charges FCT hors intérêts	-1,9%	0,7%	1,0%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%
Epargne brute	430	393	455	485	470	454	437	429
Epargne nette	300	275	321	335	305	273	239	228
Dépenses d'équipement	659	980	980	980	980	980	980	980
Emprunt nouveaux à souscrire	0	393	358	302	332	363	397	409
Encours de dette au 31 décembre	2 882	2 882	3 105	3 256	3 423	3 606	3 806	4 013
Variation des résultats reportés	144	0	0	0	0	0	0	0
Taux d'épargne brute	17,7%	16,4%	18,3%	19,0%	18,2%	17,4%	16,5%	16,1%
Capacité de désendettement	6,1	7,3	6,8	6,7	7,3	7,9	8,7	9,3

E. Synthèse des scénarios prospectifs

Synthèse des scénarios prospectifs

Synthèses des scénarios prospectifs			
<i>en milliers d'euros</i>	Scénario au fil de l'eau	Scénario 2 : réduction des investissements	Scénario 3 : limites
Evolution des taux d'imposition sur la période	0,00%	0,0%	25,0%
Evo. annuelle moyenne des charges FCT hors intérêts	1,9%	1,9%	1,9%
Epargne brute au 31 décembre 2026	341	347	429
Epargne nette au 31 décembre 2026	195	212	228
Dépenses d'équipement annuel	650	600	980
Total des emprunts nouveaux souscrit	739	356	2 554
Encours de dette au 31 décembre 2026	2 422	2 081	4 013
Total variation des résultats reportés	0	0	0
Taux d'épargne brute au 31 décembre 2026	13,3%	13,6%	16,1%
Capacité de désendettement au 31 décembre 2026	7,1	6,0	9,3



L'expertise des finances locales

SIÈGE

Cabinet d'expertise des finances locales

19 Avenue d'Italie

75013 Paris

Tél. : 01.83.62.86.35

Fax : 01.83.62.86.34

--

contact@exfilo.fr • exfilo.fr

SARL au capital de 8.500 euros • SIREN 530 160

795 RCS Paris

--

DIRECTION SUD-OUEST

6 rue Maurice Caunes

31200 Toulouse

Tél : 05 34 30 70 45

